

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2020
Réuni le : 26/11/2020
Sous la présidence de : Ghislaine Lefort
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

A compter du 1er janvier 2021 :

1- TARIFS REPAS des COMMENSAUX

Personnels Catégorie C et (assimilés) 2,80 €
Personnels Catégorie B et (assimilés) 4,38 €
Personnels Catégorie A et (assimilés) 5,63 €
Personnels extérieurs à l'établissement 9,00 €

2- TAUX DE CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Participation des familles aux charges générales 18,00%
Reversement de la participation des familles aux charges générales CGL MISTRAL 16,20%
Participation des commensaux aux charges générales 18,00%

3-TARIFS REPAS DEMI-PENSION ELEVES FORFAITAIRES MODULES ANNUELS CONFORMEMENT A L'ANNEXE JOINTE

4-les tarifs adoptés par le conseil Régional Occitanie sont présentés pour information

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lefort

Prénom : Ghislaine

Signé le: 05/12/2020 18:46:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.



**FICHE TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET
HEBERGEMENT 2021**
(entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021)

Département
34

Commission permanente du 16 octobre 2020
Délibération n°CP/2020-OCT/05.13

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : LPO LOUIS FEUILLADE
VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT : LUNEL
CODE UAI : 0340030Y

PRESTATIONS		TARIFS 2021 (annuels en euros)	EVOLUTION 2020/2021 (en euros)
Forfait internat (base 5 jours/4 nuits)	Part hébergement	-	/
	Part restauration	-	-
	Montant total du forfait internat 5 jours	-	-
Forfait internes-externés (base 5 jours)		-	-
Forfait demi-pension (base 5 jours)		550 €	-
Repas au ticket élève		4,1 €	-
Repas au ticket commensaux (si tarif le plus bas pratiqué est inférieur au ticket élève)		Augmentation de 3% par rapport au tarif appliqué en 2020	/

PRESTATIONS PROPOSÉES : il est demandé à votre lycée de proposer des tarifs ticket et forfait(s) aux familles :

- Pour les établissements qui proposaient uniquement des tarifs au ticket, ils devront également proposer un tarif au forfait de demi-pension pour les élèves qui fréquentent très régulièrement le service de restauration.
- Pour les établissements qui proposaient uniquement des tarifs au forfait, ils devront proposer un tarif au ticket pour les élèves qui mangent occasionnellement à la restauration scolaire.

Les directives tarifaires régionales fixant un cadre général, votre Conseil d'administration peut librement voter d'autres tarifs, dans le respect des principes d'équilibre, d'égalité et de juste mesure (ex. : forfait demi-pension à 4 jours proratisé selon le forfait demi-pension 5 jours ; tarif d'un petit déjeuner ; tarifs convives extérieurs à l'établissement...).

HEBERGEMENT/RESTAURATION CROISÉS : par souci de cohérence et d'équité, les tarifs de pension et demi-pension des lycéens accueillis par un autre établissement que le vôtre sont ceux de la structure d'accueil.

NOUVEAUX LYCÉES : application des tarifs plafonds dès la 1^{ère} année d'ouverture.

ARRONDIS : possibilité d'arrondir les tarifs au dixième supérieur ou inférieur, pour tous les tarifs ticket élèves et commensaux, au motif des facilités de gestion de caisse.

FCSH/FRH : se reporter au règlement des directives tarifaires 2021.

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021
Vu la délibération n°CP/2020-OCT/05.13

POUR VOTE

TARIFS	MONTANT 2020	MONTANT 2021	Variation
TARIFS des COMMENSAUX	Prix repas	Prix repas	
Personnels catégorie C et (assimilés)	2,80 €	2,80 €	0,00%
Personnels catégorie B et (assimilés)	4,38 €	4,38 €	0,00%
Personnels catégorie A et (assimilés)	5,63 €	5,63 €	0,00%
Personnels extérieurs à l'établissement	9,00 €	9,00 €	0,00%
TARIFS DEMI-PENSION ELEVES	Forfaits annuels	Forfaits annuels	
DP 1 JOUR	110,00 €	110,00 €	0,00%
DP 2 JOURS	220,00 €	220,00 €	0,00%
DP 3 JOURS	330,00 €	330,00 €	0,00%
DP 4 JOURS	440,00 €	440,00 €	0,00%
DP 5 JOURS	550,00 €	550,00 €	0,00%
TARIFS DEMI-PENSION ELEVES	Janvier / mars	avril / juillet	septembre /décembre
DP 1 JOUR	32,35 €	34,30 €	43,35 €
DP 2 JOURS	64,70 €	68,60 €	86,70 €
DP 3 JOURS	97,05 €	102,90 €	130,05 €
DP 4 JOURS	129,40 €	137,20 €	173,40 €
DP 5 JOURS	161,76 €	171,47 €	216,77 €
Participation des familles aux charges de personnels	22,50%	22,50%	
Participation des familles aux charges générales	16,20%	16,20%	
Participation des familles au Fonds communs des services d'hébergement	1,50%	1,50%	

LYCEE LOUIS FEUILLADE

TARIFS
COMMENSAUX

BUDGET 2021

Participation des commensaux aux charges générales	18%	18%	
--	-----	-----	--

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021
REF: délibération CP/2020-oct/05.13

POUR VOTE

TARIFS	MONTANT 2020	MONTANT 2021	Variation
TARIFS des COMMENSAUX	Prix repas	Prix repas	
Personnels catégorie C et (assimilés)	2,80 €	2,80 €	0,00%
Personnels catégorie B et (assimilés)	4,38 €	4,38 €	0,00%
Personnels catégorie A et (assimilés)	5,63 €	5,63 €	0,00%
Personnels extérieurs à l'établissement	9,00 €	9,00 €	0,00%

TAUX DES CONTRIBUTIONS DES USAGERS AU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT			
Participation des familles aux charges générales	18,00%	18,00%	
Reversement participation des familles aux charges générales CLG MISTRAL	16,20%	16,20%	
Participation des commensaux aux charges générales	18,00%	18,00%	

TARIFS
ELEVES

Tarifs applicables à compter du 1er Janvier 2021
Vu la délibération n°CP/2020-OCT/05.13

POUR INFORMATION

TARIFS	MONTANT 2020	MONTANT 2021	Variation	
TARIFS DEMI-PENSION ELEVE TICKET	Prix repas	Prix repas		
Demi-pensionnaire permanent	4,10 €	4,10 €	0,00%	
Demi-pensionnaire occasionnel	4,10 €	4,10 €	0,00%	
TARIFS DEMI-PENSION ELEVE FORFAIT	Forfaits annuels	Forfaits annuels		
DP 1 JOUR	110,00 €	110,00 €	0,00%	
DP 2 JOURS	220,00 €	220,00 €	0,00%	
DP 3 JOURS	330,00 €	330,00 €	0,00%	
DP 4 JOURS	440,00 €	440,00 €	0,00%	
DP 5 JOURS	550,00 €	550,00 €	0,00%	
TARIFS DEMI-PENSION ELEVES	Janvier / mars	avril / juillet	septembre / décembre	TOTAL
DP 1 JOUR	32,00 €	36,00 €	42,00 €	110,00
DP 2 JOURS	66,00 €	69,00 €	85,00 €	220,00
DP 3 JOURS	98,00 €	101,00 €	131,00 €	330,00
DP 4 JOURS	138,00 €	131,00 €	171,00 €	440,00
DP 5 JOURS	177,00 €	170,00 €	203,00 €	550,00
TARIFS INTERNE ELEVE FORFAIT	Forfaits annuels	Forfaits annuels		
	1 341,00 €	1 341,00 €	0,00%	
TAUX DES CONTRIBUTIONS DES USAGERS AU SERVICE RESTAURATION				
Participation des familles aux charges de personnels	22,50%	22,50%		
Participation des familles au Fonds communs des services d'hébergement	1,50%	1,50%		

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021
Vu la circulaire 2011-117 du 03 08 2011

Les sorties pédagogiques : déplacements d'une seule journée effectués avec l'autorisation du chef d'établissement, par un groupe d'élèves et son encadrement, hors des locaux de l'établissement scolaire.

POUR VOTE

TARIFS	MONTANT PARTICIPATION
SORTIES PEDAGOGIQUES FACULTATIVES	2021
Participation transport	3,00 €
Participation transport + droits d'entrée	5,00 €